Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

unité

Conseil central
du Montréal
métropolitain–CSN

Novembre 2014
volume 28
numéro 8

QUAND PROFIT RIME AVEC

MÉPRIS

59 PERTES D'EMPLOIS À SUCRE LANTIC

Conseil central du Montréal métropolitain CSN
unité

L'organe officiel
du Conseil central du Montréal
métropolitain-CSN est publié à
2 800 exemplaires
P.P. 40064900
ISSN 1718-1178

Responsable : Manon Perron
Coordination et rédaction :
Emmanuelle Proulx
Conception graphique :
Jean Gladu
Correction des textes :
Michèle Delsemme
Photographies :
Michèle Delsemme, Michel Giroux
et Emmanuelle Proulx
Impression : Accent Impression
Distribution : CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
http : //www.ccmm-csn.qc.ca

Pour abonnement :
hélène.gauthier@csn.qc.ca
Téléphone : 514 598-2021
Télécopieur : 514 598-2020

À l'agenda

Novembre

5-6
Assemblée générale au Centre St-Pierre

3-4
Initiation à la santé sécurité du travail
et
Status of Women

5-6
Mobilisation

5-6-7
Accidents et maladies du travail

7 et 28
SGS logiciel de trésorerie

13-14
Trésorerie

17-18-19
Exécutif syndical 1

26-27-28
Union Executive 1

Coup d'œil sur l'assemblée générale

Se mettre en action

À l'assemblée générale d'octobre, la présidente du conseil central a tenu à souligner le militantisme exceptionnel de Linda Boisclair, du Syndicat des employé-es de Gaz Métro et de Roger Davidson, du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Lavo, les deux vedettes d'une vidéo produite pour la Journée de la militance de la CSN, le 24 septembre.

Dominique Daigneault s'est indignée des nombreuses compressions annoncées par le gouvernement Couillard ces dernières semaines. « Ces temps-ci, *optimisation* est un mot qu'on entend régulièrement dans le vocable des politiciens pour justifier les coupes. Cessons de taire l'hideuse vérité qui se cache derrière ces mots », a fustigé la présidente du conseil central. Madame Daigneault craint que le projet de loi 10 du ministre de la Santé, qui veut créer des mégastructures en santé, fera subir une énième réforme aux employé-es. « On fait tout cela à l'aveuglette, sans qu'aucun bilan n'ait été fait des dix ans de la réforme de structures créant les CSSS ». La lutte à l'austérité doit être au cœur de notre militantisme, soutient la présidente du conseil central. Cela peut se faire en participant à des manifestations, en inscrivant la question de l'austérité à nos assemblées générales et en informant nos membres des impacts du plan libéral.

Élections

Le poste à la 1re vice-présidence du conseil central étant vacant depuis l'élection de Manon Perron au secrétariat général, deux personnes étaient en lice,

soit Alain Ouimet, du Syndicat des employé-es de la Société des casinos du Québec, et Michèle St-Denis, du Syndicat des professeurs du cégep du Vieux Montréal. Nous félicitons **Alain Ouimet** qui a été élu par l'assemblée. En outre, deux postes au conseil syndical devront être comblés à la prochaine assemblée, soit celui de responsable au comité solidarité internationale et celui de responsable au comité d'action en santé sécurité.

Invité-es

Marc L'Heureux, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Sucre Lantic et **Jade Wang,** présidente du Syndicat des techniciennes et techniciens du département qualité ont fait état de la triste situation qui prévaut à l'usine. Le 10 septembre, la direction a brutalement annoncé aux employé-es que 59 postes sur les 245 que compte Sucre Lantic devaient être abolis. Ainsi, des employés s'étant rendus au travail ont appris le jour même qu'ils venaient de perdre leur emploi et qu'ils devaient partir sur-le-champ. Ces mises à pied sauvages ont été faites en contravention avec les clauses prévues à la convention collective (voir l'article en page 6).

Puis, **Marjolaine Côté**, vice-présidente à la Fédération des employé-es de secteurs publics, à la CSN, a fait un long plaidoyer en faveur des commissions scolaires, qui ont subi, depuis quelques années, des compressions de près d'un milliard de dollars. Même si on reconnaît qu'une plus grande transparence est nécessaire dans leur structure démocratique, madame Côté a rappelé leur rôle prépondérant dans le dynamisme régional. Les commissions scolaires ont pour mission d'organiser les services éducatifs en s'assurant de leur qualité, et cela bien sûr, en soutien aux élèves. « L'école est un milieu de vie et nous sommes tous concernés par ce qui s'y passe », a conclu madame Côté.

Enfin, Jacques Dionne, membre du comité de parents de la Commission scolaire de Montréal a insisté sur l'importance de participer aux élections scolaires, le 2 novembre. Monsieur Dionne s'est dit inquiet du désintéressement de la population : seulement 7,9 % des citoyens ont voté aux dernières élections scolaires, en 2007.

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN regroupe plus de 100 000 membres des secteurs public et privé, répartis au sein de près de 400 syndicats à Montréal, à Laval et dans le Grand Nord du Québec.

Conseil central du Montréal métropolitain-CSN
www.ccmm-csn.qc.ca

logo FCS

éditorial

Plan d'austérité du gouvernement Couillard

À force de couper, on détruit!

Par Manon Perron
Secrétaire générale du CCMM-CSN

Les ballons et les annonces de compressions nous étourdissent depuis la rentrée. Une mauvaise nouvelle ne vient jamais seule, comme le dit le vieil adage. On tente de nous convaincre que les services à la population ne seront pas touchés, mais nous ne sommes pas dupes. Messieurs Couillard, Barrette et Bolduc, votre plan d'austérité n'est rien d'autre qu'une froide opération comptable injuste, ignoble et sans vision !

Des coupes qui font mal

Dans la santé, l'abolition de postes comme au CSSS Laval ou au CSSS Dorval-Lachine-LaSalle, par exemple, ont des conséquences directes sur la population. Ces décisions n'ont rien à voir avec la structure du système comme veut nous le laisser croire le ministre Barrette. Qui en payera le prix ? Des personnes âgées, bien souvent, et d'autres qui arrivent difficilement à avoir accès aux services de première ligne mis à mal par deux vagues de réformes accompagnées de compressions depuis le milieu des années 1990. Les réductions de plus de 80 M$ annoncées pour Montréal en septembre mettent en péril l'accessibilité des services de santé à tous les niveaux.

En éducation, le réseau primaire et secondaire en prend pour son rhume. Sommées de refaire leurs devoirs avant de réduire les mesures d'aide à la réussite, les commissions scolaires ont mis au défi le ministre de l'Éducation d'envoyer un vérificateur examiner la situation financière du réseau. À Montréal, les compressions annoncées de 9 M$ ont conduit la CSDM dans une impasse. Intégration des nouveaux arrivants, amélioration de la maîtrise du français et lutte au décrochage n'ont pas de valeur dans le calcul strictement comptable des coupes. Dans son bras de fer avec les commissions scolaires, le ministre en profite pour les discréditer et menace de les abolir. Le verdict final tombera au lendemain des élections scolaires, promet-il. Mais si cette menace est mise à exécution, qui se chargera de la juste redistribution des ressources. La règle sera-t-elle celle du chacun pour soi ?

Du côté des universités, une baisse substantielle de leur financement est décriée par toute la communauté universitaire, en particulier les chargé-es de cours qui sont dans la mire. Les services aux étudiants seront inévitablement touchés. Il y a fort à parier que le débat sur l'augmentation des droits de scolarité reviendra sur la sellette.

Devant l'opposition de l'opinion publique, le gouvernement a bien renoncé à certaines mesures de son plan d'austérité, mais en contrepartie, il annonce une réforme de l'aide sociale en ciblant, entre autres, les prestataires qui, soi-disant, sortent fréquemment du pays. On veut s'assurer que ces personnes sont bien à la recherche d'un emploi et non à « se prélasser dans le Sud ». Visiblement, le gouvernement a laissé couler cette information de façon à renforcer les préjugés trop connus sur les assistés sociaux. Leur réalité est tout autre. Seulement 8 % des personnes en situation de pauvreté qui touchent des prestations d'aide sociale n'ont pas de contrainte reconnue à l'emploi. L'allocation mensuelle de 610 $ représente environ 31 % du seuil de faible revenu avant impôt, selon Statistique Canada. Les voyages dans le Sud ne sont pas à la portée de ces personnes. Là encore, des décennies de réformes ont exclu de plus en plus de personnes à l'aide sociale.

Ce plan d'austérité est une vision bien sombre de l'avenir. Le gouvernement manquerait-il de clairvoyance ? Ailleurs, la médecine de l'austérité a échoué et pourtant on s'entête à l'imposer ici. Les groupes sociaux et le mouvement syndical ont d'autres solutions à offrir. Nous sommes en droit de réclamer mieux et c'est ce que nous ferons lors des manifestations du 31 octobre, à l'appel de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, et du 29 novembre, dont les détails suivront bientôt. Des rendez-vous importants !

Prime de dangerosité à des infirmières de Sainte-Justine

Justice rendue!

Les sept infirmières du CHU Sainte-Justine membres de l'équipe Santé-Enfance-Jeunesse (ÉSEJ) et consultantes pour les centres jeunesse de Montréal recevront finalement la prime de dangerosité qu'un cafouillage administratif les empêchait de toucher. Ces infirmières travaillent chacune en tandem avec une travailleuse sociale et interviennent auprès d'enfants vivant dans des milieux dysfonctionnels et doivent parfois même être escortées par la police. Or, les travailleuses sociales se voyaient verser ladite prime alors que les infirmières qui les accompagnaient en étaient privées.

L'origine de cette injutice ? L'incurie administrative du CHU Sainte-Justine qui avait tergiversé et finalement trop tardé pour inscrire auprès du ministère les sept travailleuses concernées. Le temps que le bureau du personnel de l'établissement tente de corriger sa bévue, le budget prévu à cette fin par lettre d'entente nationale était épuisé ! Devant cette situation, le syndicat représentant ces travailleuses, de concert avec la CSN, a conçu un plan d'action, et une pétition adressée au ministre Barrette a ainsi commencé à circuler. L'administration du CHU Sainte-Justine a aussi accepté d'écrire une lettre d'appui.

Habilement piloté par la FSSS, le dossier de ces infirmières a cheminé au ministère et a finalement connu un heureux règlement sans que la pétition n'ait eu à se déployer davantage. Ainsi, ces femmes dévouées recevront réparation pour l'injustice commise à leur endroit. De plus, le versement de la prime de dangerosité sera rétroactif à janvier 2013. Une prime d'à peine 300 $ par 500 heures travaillées, mais qui fait office de symbole de reconnaissance et par les temps qui courent, on en a bien besoin !

Fusion des accréditations syndicales à Radio-Canada

Une tuile n'attend pas l'autre

Tout le monde connaît la situation financière désastreuse de notre diffuseur public et les milliers de mises à pied qui en résultent. Depuis 2009, près de 450 M$ ont été retranchés du budget de CBC/Radio-Canada et plus de 2110 postes, supprimés. La dernière vague de compressions de 100 M$ touchant 1500 postes a poussé ce bilan financier négatif à plus d'un demi-milliard de dollars, des réductions budgétaires qui impliquent plus de 3600 emplois.

En revanche, peu de gens sont informés de l'autre volet des avatars qui s'abattra sur les employés-es de Radio-Canada, à savoir la destruction des organisations syndicales du réseau francophone. Le prétexte ? Un soudain besoin « d'optimiser les ressources humaines » en cette ère d'informatisation et de démolition des services publics. À la demande de Radio-Canada, le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) vient de répondre favorablement à sa requête de décréter une réduction du nombre de syndicats en les fusionnant de force. Encore un déni du droit d'association commandé cette fois par une organisation dirigée par des avoués du gouvernement Harper, mais financée par nos impôts !

La décision du CCRI est tombée comme un couperet le 19 septembre. Les quatre syndicats concernés sont l'Association des réalisateurs (environ 300 personnes), le SCFP-FTQ local 675 regroupant le personnel de bureau (environ 650 personnes), le Syndicats des technicien(ne)s et artisan(e)s du réseau français de Radio-Canada (SCFP-FTQ, environ 1300 personnes) et évidemment le Syndicat des communications de Radio-Canada (SCRC-CSN) comptant 1800 membres[1]. Ces organisations ont maintenant moins de 90 jours pour s'entendre sur la nouvelle structure qui devrait représenter les employés-es francophones à défaut de quoi le CCRI tranchera à nouveau et c'est lui qui en dessinera les contours... Troublante perspective !

Alors que la situation dramatique de Radio-Canada commande l'unité des forces à l'intérieur et une mobilisation de la population à l'extérieur, cette fusion forcée des syndicats n'est ni plus ni moins qu'une tentative d'allumer le feu de la division et d'attiser l'insécurité entre les personnes travaillant à Radio-Canada. Quel minable et détestable scénario. Devant le plan de match de l'employeur, le mouvement syndical doit continuer à tenter de rallier la population pour sauver notre diffuseur public. C'est d'ailleurs ce qu'ont fait et continuent de faire le SCRC et la CSN en déployant comme jamais la campagne *Tous amis de Radio-Canada*.

Jean-Marie Vézina
Conseiller syndical

[1] Selon les données concernant le membership respectif de chacune des quatre organisations syndicales du réseau francophone contenues dans la décision rendue le 19 septembre 2014 par le CCRI.

Vote de grève au CSSS Laval

La CRT donne raison au syndicat

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du CSSS Laval–CSN a posé un jalon important dans sa lutte au plan d'austérité du gouvernement Couillard. Le 3 octobre, le syndicat a tenu un vote de grève afin de dénoncer l'abolition de huit postes de préposé-es aux bénéficiaires (PAB) à l'unité de débordement des urgences à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé. En obtenant ce mandat de grève, le syndicat voulait alerter la population des impacts de l'abolition des postes et des compressions de 12 M$ cette année au CSSS Laval. Ainsi, la grève avait non pas pour but de réduire les services, mais au contraire d'amener la direction à respecter les services essentiels qui prévoient le maintien en tout temps d'au moins 90 % des services. Avec les huit postes supprimés, on se retrouve avec des services à 75 %.

Le jour même du vote de grève, la direction du CSSS a demandé à la Commission des relations de travail (CRT) d'émettre une série d'ordonnances à l'encontre du syndicat, alléguant qu'il s'agissait d'une grève illégale. Mais c'est une rebuffade en règle que ce tribunal administratif a plutôt servie au CSSS puisque la CRT a refusé net de se ranger du côté des arguments de l'employeur. Non seulement aucune ordonnance n'a été décrétée par la commissaire Judith Lapointe contre le syndicat et les travailleurs, mais encore les a-t-elle invités à revenir devant ce tribunal si jamais des éléments prouvaient la dégradation des soins offerts aux malades à la suite des récentes compressions. Une décision historique pour le syndicat !

« On a fait un geste audacieux », s'est exclamée Marjolaine Aubé, présidente du STT du CSSS Laval–CSN, lors d'une manifestation devant l'hôpital, le 5 octobre. « Le but de la grève était de forcer l'employeur à rajouter des gens. On ne voulait pas priver la population de services, on voulait leur en donner ! La grève n'a pas eu lieu, à la place, on a réussi à obtenir que la CRT ait un œil sur ce qui se passe ici, à l'hôpital ». Même s'il n'a pas encore obtenu que les services soient offerts à au moins 90 % des effectifs, tel que le prévoit la loi, le syndicat n'en a pas moins remporté une bataille.

Marjolaine Aubé, STT du CSSS Laval–CSN.

Emmanuelle Proulx
Conseillère syndicale

Le STT du CSSS Laval a organisé une manifestation devant l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé, le 5 octobre, pour dénoncer l'abolition des postes. Une autre manifestation s'est aussi tenue, une semaine plus tard, le 13 octobre, cette fois en intersyndicale.

D'autres abolitions

Au total, ce sont près de 200 postes qui seront abolis au CSSS Laval. « Le personnel est à bout de souffle, c'est clair que cela affectera les services à la population », fulmine Isabelle Duhaime, présidente du Syndicat des infirmières, inhalothérapeutes et infirmières auxiliaires de Laval (CSQ). La présidente du STT du CSSS Laval–CSN, Marjolaine Aubé, lance un cri du cœur : « On s'en prend aux personnes vulnérables qui ont besoin des services publics. Si la population ne se lève pas, c'est la carte de crédit et non plus la carte-maladie qu'il faudra sortir pour se faire soigner ! »

Austérité : des impacts tangibles

Les compressions budgétaires imposées au CSSS Laval se font déjà sentir durement à la Cité-de-la-Santé. Depuis le début du mois d'août, toutes les heures de désinfection ont été supprimées et il n'y a plus de surveillance individuelle pour les patients comportant des problèmes psychiatriques. Des patients ont fugué de l'unité de débordement et l'un d'entre eux a été retrouvé errant sur le boulevard René-Laennec, à Laval. Depuis l'abolition des postes à cette unité, les préposé-es doivent s'occuper de 13 patients chacun et ne réussissent qu'à laver la moitié d'entre eux au quotidien.

Pertes d'emplois chez Sucre Lantic

Odieuse opération

En cette ère d'austérité, les bons emplois ne pullulent pas, particulièrement dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal, et quand ils se perdent par dizaines, le vide est difficile à combler.

C'est ce que ressentent les 59 personnes victimes des coupes sauvages effectuées par Sucre Lantic, le 10 septembre. Et comme si de telles nouvelles n'étaient pas déjà assez difficiles à encaisser, la direction a fait montre d'un mépris sans nom dans sa façon d'annoncer les mises à pied. Plusieurs employé-es ont été prévenus lors de leur arrivée au travail, tandis que d'autres ont reçu un appel à la maison et se sont fait refuser l'accès à l'usine lorsqu'ils se sont présentés au travail le lendemain. Certains ont même été escortés par des agents de sécurité, et ce, malgré qu'ils aient donné plusieurs années de leur vie à cette compagnie.

« Rien n'a filtré des rencontres qui se sont tenues cet été entre la direction et les syndicats de Sucre Lantic », explique Jade Wang, présidente du Syndicat des techniciennes et des techniciens du département qualité de Sucre Lantic–CSN. « L'employeur a même eu l'odieux de parler d'un projet de " reconnaissance " des employés, alors que de toute évidence, les intentions de supprimer de nombreux postes étaient déjà dans les plans de l'entreprise. »

Les profits avant tout

La propriétaire de l'usine située sur la rue Notre-Dame, dans l'est de Montréal, la société Rogers Sugar, justifie les mises à pied par la concurrence étrangère. « Pourtant, soutient Marc L'Heureux, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Sucre Lantic–CSN, le sucre est soumis à des barrières tarifaires, dont les normes sont fixées aux cinq ans ». Selon Agriculture et Agroalimentaire Canada, en présence de pratiques commerciales déloyales, les entreprises peuvent s'adresser au Tribunal canadien du commerce extérieur qui « peut recommander l'imposition de tarifs protecteurs », comme cela s'est produit en 1995, en 2000 et en 2005, protégeant ainsi l'industrie nationale. Le président du syndicat explique que la revue des barrières tarifaires est prévue dans deux ans. Rien ne justifie les suppressions de postes, puisque les commandes ne baissent pas. Seule explication : augmenter les bénéfices des actionnaires en réduisant les coûts d'opération.

Jade Wang et Marc L'Heureux, porte-parole syndicaux à Sucre Lantic.

Respect de la convention collective

Outre la façon brutale utilisée par la direction pour annoncer les mises à pied, celles-ci contreviennent aux règles prévues à la convention collective. Les syndicats qui représentent les travailleuses et les travailleurs exigent le respect de la convention et vont poursuivre la mobilisation afin de faire entendre raison à l'employeur. « Nous, on ne reculera pas, notre voix doit être entendue et nous allons continuer à dénoncer publiquement Sucre Lantic », martèle madame Wang, qui souhaite une rencontre des syndicats avec la direction pour réévaluer l'ensemble de cette triste affaire. « C'est un véritable drame humain pour les personnes qui perdent ainsi de bons emplois », se désole la représentante syndicale.

Emmanuelle Proulx
Conseillère syndicale

Renouvellement de la convention collective des tutrices et tuteurs de la Téluq

Maintien de la reconnaissance salariale

À l'issue de leur assemblée générale, le 9 octobre, les membres du Syndicat des tuteurs et tutrices de la Télé-université–CSN ont entériné à 82 % l'entente de principe intervenue avec la direction. Le règlement comprend notamment le rétablissement de la reconnaissance salariale et la rétroactivité salariale concomitante, principales demandes du syndicat que l'employeur refusait d'honorer pour le motif que la situation financière de la Téluq s'était détériorée. Il faut rappeler que cette reconnaissance avait été à l'origine d'une grève de onze semaines en 2008. En août, le syndicat s'était pourvu d'un mandat de grève à 97 %, dans l'éventualité d'une impossible entente avec la direction de la Téluq. Les négociations ont débuté à l'automne 2013.

Vote de grève du personnel non enseignant au collège Villa Maria

Une direction entêtée

Les négociations entre le personnel non enseignant du collège Villa Maria et la direction en vue d'une première convention collective sont ardues. À tel point que les membres de la section du personnel non enseignant du Syndicat des enseignantes et enseignants de Villa Maria–CSN se sont dotés d'une banque de 24 heures de grève, lors d'une assemblée générale tenue le 18 septembre. Et c'est de façon très majoritaire qu'ils ont voté en faveur de la grève, à 93 %. Au moment du vote, une vingtaine de séances de négociation avaient eu lieu entre les parties. Depuis, quelques séances se sont tenues, mais le processus demeure difficile, en raison de l'intransigeance de l'employeur qui fait montre d'une rigidité impropre à une négociation de bonne foi.

La négociation porte sur plusieurs enjeux qui n'engendrent pourtant aucun coût pour le collège, notamment le principe de l'ancienneté et l'attribution des tâches. En outre, de façon complètement arbitraire, la direction a procédé à de nombreuses coupes de postes et à des mouvements de personnel. De plus, la direction refuse catégoriquement d'accorder certaines conditions pourtant largement reconnues dans de nombreuses autres écoles privées, et même par Villa Maria elle-même envers son personnel enseignant. Tout le monde a droit au respect !

Il faut souhaiter que l'employeur revienne à la table de négociation avec l'objectif d'en arriver à un règlement équitable pour les membres du personnel non enseignant. Ceux-ci ont décidé de se syndiquer il y a près de deux ans afin de se faire respecter. Il est hors de tout entendement que la direction reste sourde à leurs revendications légitimes.

Stratégie militante contre l'austérité au CSSS Ahuntsic Montréal-Nord

Aller vers le monde!

Le Syndicat des travailleuses et des travailleurs du CSSS Ahuntsic Montréal-Nord–CSN déploie actuellement un plan d'action on ne plus dynamique et pertinent pour contrer le sort que les libéraux réservent à nos services publics. Et celui-ci se déroule en ce moment sur la place publique : il s'agit en effet d'aller voir directement la population en ciblant, dans un premier temps, les stations de métro que des milliers de personnes empruntent chaque jour. Le message est décliné sur de petites feuilles faciles à lire, remises de main à main, expliquant clairement les conséquences de l'entreprise de démolition que le gouvernement Couillard est à mettre en œuvre. Des dizaines de milliers de citoyennes et de citoyens auront été rejoints par cette importante campagne menée par des militantes et des militants provenant du même établissement ! Imaginez si tout le monde, de partout, mettait la main à la pâte...

Déjà trois opérations de diffusion à la population ont eu lieu : l'une le 22 septembre et l'autre le 8 octobre dernier. Quant au 22 octobre, ce sont les centres d'achats, les parebrises des automobiles et les établissements du territoire desservi par ce CSSS qui ont reçu à leur tour la visite des équipes volantes du syndicat. Le 31 octobre, le syndicat participera à la manifestation *Massacre à la libérale – l'austérité, une histoire d'horreur* organisée par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.

De plus, le 24 novembre, ce sont cette fois toutes les stations de métro qui feront l'objet d'une autre ambitieuse opération de *tractage*. Rien de moins ! Fait à souligner, les tracts distribués aux trois premières occasions ont chacune un thème particulier avec, évidemment, un but commun : susciter une prise de conscience et la mobilisation de la population. Les thèmes retenus ont été respectivement la détérioration de l'accessibilité aux soins, la déshumanisation des soins et l'austérité. La thématique du quatrième tract, au moment de mettre sous presse, n'était pas encore déterminée.

Sortir de nos établissements et de nos entreprises pour aller dans la rue, rencontrer directement le monde ordinaire afin d'élargir la résistance au plan d'austérité du gouvernement libéral : qui dit mieux ? Bravo aux militantes et aux militants du syndicat !

Jean-Marie Vézina
Conseiller syndical

Genre et changements climatiques

Comprendre les enjeux pour mieux agir

Les femmes et les hommes ne vivent pas les changements climatiques et leurs impacts de la même façon, et si on veut lutter efficacement, il importe d'identifier et de comprendre ces différences pour mieux agir. C'est ce qui ressort d'une étude intitulée *L'intégration du genre dans la lutte aux changements climatiques au Québec*[1] et d'un atelier-formation spécialement conçu pour en comprendre les enjeux.

L'analyse de genre dans la compréhension des différentes facettes de la lutte aux changements climatiques est cruciale, selon l'une des auteures de cette étude, Annie Rochette, professeure en sciences juridiques à l'UQAM. Dans le cadre de ses travaux, l'équipe de recherche a rencontré des groupes environnementaux, des groupes de femmes, des conseils municipaux et des décideurs gouvernementaux, et a conclu que les liens entre le genre et les changements climatiques sont à peu près inexistants au Québec.

Annie Rochette, l'une des auteures d'une étude sur la dimension du genre dans la lutte aux changements climatiques et formatrice d'une session qui se donne actuellement au Québec.

Pour la chercheure, l'absence de la dimension de genre dans les réponses aux changements climatiques risque de rendre infructueuses les mesures adoptées. Qui plus est, on craint que cela exacerbe les inégalités sociales.

Les enjeux sont pourtant de taille. Les émissions de gaz à effet de serre imputables aux activités humaines ont connu une augmentation de 70% entre 1970 et 2004. L'utilisation de combustibles fossiles a grimpé de 80% durant la même période.

Impacts différenciés

L'étude donne l'exemple des canicules, qui seront de plus en plus nombreuses et dont les impacts sont plus grands chez les enfants, les gens âgés, les malades et les personnes pauvres. « Puisque les femmes vivent plus souvent dans la pauvreté que les hommes, qu'elles vivent plus longtemps que ceux-ci et qu'elles assument plus souvent la responsabilité des soins des enfants, des gens âgés et des malades, elles sont donc différemment affectées par les canicules que ne le sont les hommes.» De plus, la réaction des femmes à la chaleur est différente puisqu'elles transpirent moins et réussissent à se rafraîchir plus difficilement que les hommes. En outre, les événements climatiques extrêmes ne se vivent pas de la même façon. Parce qu'elles sont plus souvent responsables de leurs proches, les femmes vivent des stress plus importants. « Une étude canadienne sur les impacts des inondations au Saguenay (1996) a d'ailleurs constaté que les séquelles physiques et psychologiques étaient plus importantes pour les femmes que pour les hommes. » Durant la crise du verglas de 1998, un lien a été établi « entre le stress prénatal important vécu durant cette crise et une mortalité périnatale élevée, des différences de développement psychomoteur et des troubles de comportement de ces enfants. »

Réfléchir en termes de genre permet de transformer les relations de pouvoir entre hommes et femmes et entre riches et pauvres. Les stratégies d'éducation et d'action doivent intégrer cette dimension pour être efficaces dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques.

Emmanuelle Proulx
Conseillère syndicale

● **www.ccmm-csn.qc.ca**

1 L'étude est accessible sur le site du conseil central, à la page du comité environnement et développement durable. Les fiches de la session se retrouvent à www.rqfe.org/GenreChangementClimatique. Pour suivre la session : rochette.annie@uqam.ca ou info@rqfe.org

Soutenir la lutte du CQDE

Défendre l'environnement

Le comité environnement et développement durable du conseil central vous invite à soutenir financièrement le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE), un organisme très actif dans la défense juridique d'enjeux environnementaux majeurs. C'est le CQDE qui a permis, le 23 septembre, l'arrêt des travaux de forage de l'entreprise TransCanada à Cacouna, dans l'habitat des bélugas du Saint-Laurent. Le CQDE a déposé une demande d'injonction interlocutoire, au nom de groupes environnementaux et de citoyens. Le jugement de la Cour supérieure du Québec a ordonné la suspension des travaux jusqu'au 15 octobre. Prochaine étape : l'obtention d'une injonction permanente qui permettra de faire la lumière sur tout le processus ayant mené à l'autorisation des travaux par Québec. Le CQDE souhaite notamment l'annulation complète du certificat d'autorisation émis par le gouvernement québécois et une révision judiciaire afin de comprendre le processus de Pêches et Océans Canada ayant mené à l'autorisation des forages sans l'émission de permis en vertu de la Loi sur les espèces en péril.

Manifestation contre les travaux de forages à Cacouna, le 11 octobre.

Le CQDE est un organisme indépendant et non partisan qui a besoin de notre appui financier pour poursuivre la bataille juridique. On peut se rendre sur le site du groupe pour faire un don.

● **www.cqde.org**

Formation LGBT sur mesure pour les syndicats

En parler, tout simplement

Le Conseil québécois LGBT tenait, le 18 octobre, la onzième édition de son fameux Gala Arc-en-Ciel, au cours duquel ont été décernés de nombreux prix visant à récompenser la contribution exceptionnelle des personnes et des organisations qui ont marqué la communauté LGBT et à reconnaître leur travail et leur engagement.

Même si des événements aussi prestigieux que ce gala démontrent une plus grande ouverture sur cette question, il nous importe, comme représentante ou représentant syndical, de jouer notre rôle d'accompagnement des membres dans nos syndicats. Pour ce faire, le conseil central offre aux syndicats une formation sur mesure afin de démystifier l'homosexualité, qui peut être donnée dans votre propre milieu de travail. Il est possible d'adapter cette formation selon la taille de votre groupe et selon le temps dont vous disposez. Ce sont des membres du comité LGBT du conseil central qui offrent la formation et ils sont prêts à vous rencontrer pour vous offrir une formation « clé en main », adaptée à vos besoins, et cela, tout à fait gratuitement.

Contactez-nous à

● **emmanuelle.proulx@csn.qc.ca**
ou au 514-598-2012.

Semaine de prévention de la toxicomanie du 16 au 22 novembre

Sensibiliser, c'est pas toxique!

Plusieurs activités sont au calendrier pour les réseaux d'entraide ces prochaines semaines. Le mercredi 12 novembre se tiendra la rencontre des réseaux d'entraide au Centre St-Pierre, à la salle 303, à 18h. Nous ferons un état de la situation du développement de l'entraide dans vos milieux. Également, prévoyez votre libération pour *La journée des entraidantes et entraidants*, le jeudi 13 décembre.

Comme vous le savez, un grand nombre de nos membres sont aux prises avec des problèmes de dépendances. La semaine de prévention de la toxicomanie, qui se tient du 16 au 22 novembre, est une occasion pour tenir des kiosques ou toute autre activité. Vous pouvez vous renseigner et obtenir gratuitement du matériel de sensibilisation en visitant le site d'Éduc'alcool. La livraison est aussi sans frais. Vous pouvez également visiter le site du MSSS où vous trouverez beaucoup d'informations pertinentes et pourrez commander de la documentation. N'hésitez pas à me contacter si vous avez besoin d'un coup de main pour organiser une activité.

Gilles Bélanger,
responsable régional
du développement des réseaux d'entraide

● **gilles.belanger@csn.qc.ca**

● **www.educalcool.qc.ca; www.dependances.gouv.qc.ca**

Plusieurs vigiles se sont tenues le 4 octobre au Québec et au Canada afin d'honorer la mémoire de plus d'un millier de femmes autochtones assassinées ou disparues au pays depuis 1980. Malgré les demandes incessantes de nombreux groupes de la société civile, le gouvernement Harper refuse d'acquiescer à la demande d'une commission d'enquête nationale pour faire toute la lumière sur cette tragique situation.

Accord économique et commercial global

Atteinte à nos droits!

Photo : Campact et RQIC

Manifestation organisée par le RQIC devant le Parlement canadien, le 26 septembre, pour dénoncer l'AÉCG.

Le 26 septembre, Stephen Harper officialisait sur la colline parlementaire la fin du processus de négociation de l'Accord économique et commercial global (AÉCG) entre le Canada et l'Union européenne (UE). Avec cet événement médiatique, on prétendait sceller les textes enfin révélés cette journée-là et avertir quiconque en avait l'intention qu'il n'était plus possible d'y apporter une quelconque modification. Des organisations de la société civile, tant du Québec, du Canada que de l'Europe y étaient aussi. Non pas pour célébrer, mais plutôt pour contester et dénoncer cet accord négocié dans le plus grand secret… sauf pour le milieu entrepreneurial!

« Tout est sur la table », avons-nous entendu depuis le début des négociations. Le Canada a même réussi à introduire dans l'entente, malgré les protestations premières de l'UE, la liste négative, laquelle implique que seul est exclu le secteur précisément nommé dans l'entente. Résultat? Les secteurs oubliés ou qui n'existaient pas au moment de l'entente sont inclus d'office et automatiquement libéralisés.

Le Centre canadien de politiques alternatives illustre dans une étude bien étayée[1] les multiples désavantages de l'AÉCG pour les populations et soutient qu'il déborde manifestement de la sphère du commerce. Entre autres, il englobe des domaines tels la protection des investissements et des brevets pharmaceutiques, les politiques d'achat local, les conditions d'emploi, les marchés (approvisionnements) et les services publics provinciaux et municipaux. Il élimine les obstacles à leur accessibilité par les entreprises, ceci contre l'intérêt public. Ce n'est donc pas un accord de libre-échange, mais bien une dérégulation monstre de tout ce qui pouvait jusqu'à maintenant, un tant soit peu, protéger les populations contre l'appétit féroce des multinationales.

Déséquilibre en faveur de l'UE

Le Canada s'est engagé dans les négociations en position de faiblesse en raison de la taille de son marché, lequel fait bien piètre figure par rapport à la taille de celui des 28 pays membres de l'UE. De plus, parce qu'il était en situation de demandeur, il a donné beaucoup plus qu'il n'a reçu. À preuve, quelque 17 000 tonnes supplémentaires de fromages européens entreront au pays et défavoriseront les producteurs québécois dont on dit que les pertes encourues seront compensées par le fédéral, cela bien évidemment à même nos taxes et impôts. En échange, les Européens ont accepté d'élargir leur marché au porc et au bœuf sans hormones. Toutefois, les quotas actuels pour le bœuf sans hormones ne sont même pas atteints par le Canada, sa production n'étant pas adaptée. De forts investissements devront être effectués pour y parvenir. Quant au porc, l'UE en exporte plus que nous en produisons. Alors, comment croire qu'une augmentation des quotas pourra être bénéfique au Canada?

L'UE n'a rien cédé sur les médicaments brevetés tandis que le Canada a accepté de prolonger les brevets de deux ans à dix ans, selon les cas. Cette concession aura pour conséquence directe une augmentation des prix des médicaments au pays.

En outre, l'ouverture des marchés publics canadiens à l'UE est horriblement inquiétante puisque le Canada a déjà accès aux appels d'offres européens. Les grandes transnationales accèderont facilement à ces marchés, en supplantant les entreprises locales canadiennes. Quant aux services publics, qui sont plus largement privatisés en Europe qu'ici, la clause de « non-retour » confirme la quasi-impossibilité de redonner au public ce qui a été cédé au privé.

Protection des investissements

L'AÉCG copie l'ALÉNA et fait la place belle aux multinationales, en protégeant leurs investissements de façon démesurée et éhontée, notamment grâce à un mécanisme de règlement des différends investisseur-État. Les multinationales pourront poursuivre un État s'il légifère pour le bien public, à l'encontre de leur recherche infinie de profits! Gare aux politiques de protection de l'environnement, à celles qui favoriseraient l'emploi local ou qui émettraient des normes régulant l'utilisation de pesticides et les aliments génétiquement modifiés. Elles seront sujettes aux poursuites judiciaires, à coup de millions, dans des tribunaux privés et parallèles à ceux existants. Belle conséquence du néolibéralisme et de l'abdication de pouvoir de la démocratie en faveur de ce dernier! Nos structures démocratiques, gagnées de dures luttes, sont mises à mal!

Le Réseau québécois pour l'intégration continentale (RQIC) a salué la présence de représentants européens à Ottawa, qui se sont récemment mobilisés, quand ils ont pris connaissance d'une même clause de protection des investissements dans l'accord se négociant actuellement entre les États-Unis et l'UE! À croire que nos voisins du Sud effraient davantage que le Canada… Pourtant, le Canada ne fait pas figure d'ange : pensons aux minières canadiennes qui multiplient les délocalisations et les exactions à l'endroit de populations au Congo, en Colombie ou au Panama, par exemple.

Photo : Campact et RQIC

Ce mécanisme de règlement des différends a coûté bien cher à plusieurs États. « De telles clauses dans d'autres accords ont déjà permis à des multinationales de contester une augmentation du salaire minimum en Égypte, la sortie de nucléaire ou la protection des rivières en Allemagne, des avertissements de santé sur les paquets de cigarettes en Australie, ou encore ont permis de condamner l'État argentin pour avoir contrôlé le prix de l'eau dans un contexte de grave crise sociale. »[2] Autre exemple, celui de la compagnie Lone Pine Resources qui réclame 250 M$ au gouvernement canadien à la suite de l'interdiction de forer l'estuaire du golfe Saint-Laurent.

Marier inconscience et irresponsabilité

La déclaration commune émise le 25 septembre par plus de 100 groupes opposés à l'AÉCG des deux côtés de l'Atlantique souligne : « Du reste, les bénéfices pour les populations, s'il y en a, pourraient se faire attendre et seraient bien minces. Selon les propres données de la Direction générale du commerce de la Commission européenne, sept ans après l'entrée en vigueur de l'accord, l'AÉCG entraînera une croissance économique d'à peine 0,09 % annuellement. Voilà un résultat dérisoire, qui prouve que l'AÉCG ne se justifie que pour l'intérêt des grandes entreprises. Cet accord s'inscrit dans une logique d'accumulation et de croissance, portée par les investisseurs transnationaux, pour qui les profits des multinationales sont plus importants que les effets bénéfiques sur les populations. »

Jamais pareil modèle de société ne pourra être soutenu par les bases d'une idéologie d'équité entre toutes et tous. *A contrario*, il accentuera les inégalités en appauvrissant davantage les plus pauvres. Cet accord met sérieusement en péril nos droits économiques, politiques, sociaux et environnementaux les plus fondamentaux. Nos dirigeants marient l'inconscience à l'irresponsabilité en favorisant les multinationales au détriment des populations. Un débat public doit impérativement s'enclencher de part et d'autre de l'Atlantique, avant la ratification de l'AÉCG, laquelle devrait survenir dans un peu plus d'un an, une fois les traductions et vérifications légales complétées.

Priscilla Bittar
Conseillère syndicale

www.rqic.alternatives.ca

Enjeux de l'AÉCG

Le prix des médicaments qui augmentera; les pertes pour les agriculteurs, notamment les producteurs laitiers et de fromage en raison de l'entrée massive des fromages européens sur le marché; les approvisionnements et les services publics désormais soumis à la concurrence internationale, en voie vers une réelle privatisation; les normes environnementales qui seront ramenées au plus faible dénominateur; la perte de souveraineté des États qui acceptent que les grandes entreprises décident en lieu et place de nos parlementaires; la non-inclusion de mécanismes contraignants pour assurer le respect des droits élémentaires du travail; l'absence totale de débat public sur les termes de l'accord, entre autres.

[1] https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/making-sense-ceta

[2] Aitec-Attac : CETA, marche-pieds pour l'Accord transatlantique. Première analyse du texte de l'accord UE-Canada obtenu en août 2014, p.4

LES SERVICES PUBLICS ET LES PROGRAMMES SOCIAUX SONT ATTAQUÉS!

MASSACRE À LA LIBÉRALE

L'AUSTÉRITÉ, UNE HISTOIRE D'HORREUR

À L'HALLOWEEN, VENEZ MANIFESTER CONTRE LE CARNAGE

31 OCTOBRE 2014 • 11h

MONTRÉAL • RASSEMBLEMENT AU COIN MCGILL COLLEGE ET SHERBROOKE (MÉTRO MCGILL)

WWW.NONAUXHAUSSES.ORG